



**MAIRIE DE CABRIES**  
Hôtel de Ville  
Place Ange Estève  
13 480 CABRIES  
Tel : 04.42.28.14.00  
Mail : maire@cabries.fr

# ARRÊTÉ DU MAIRE

n°2026/063/E

**Objet : Complément de l'arrêté n°2026/014/E**

**Le maire de la commune de Cabriès**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** la délibération n°2026/002 du 21 mars 2026 fixant à 9 le nombre des adjoints ;

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

**Vu** les arrêtés n°2026/014/E en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Robert ABELA, 1er Adjoint au Maire et l'arrêté n°2026/058/E du 10 avril 2026, le modifiant ;

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services publics communaux il convient de compléter l'arrêté du maire n°2026/014/E susvisé afin de sécuriser juridiquement la délégation consentie ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** L'article 2 de l'arrêté du maire n°2026/014/E en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Robert ABELA, 1er Adjoint au Maire est modifié comme suit : La mention « Les permissions de voirie » est complétée comme suit : « Les permissions de voirie ; les dérogations de tonnage et les arrêtés de circulation ».

**ARTICLE 2 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la commune. Une ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

**ARTICLE 4 :** Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifiée à M. ABELA,  
Le : 16 AVR. 2026  
A Cabriès  
Signature :

Fait à Cabriès, le

16 AVR. 2026

Le Maire,  
Amapola



Accusé de réception en préfecture  
013-211300199-20260416-A\_2026\_063\_E-AI  
Date de télétransmission : 16/04/2026  
Date de réception préfecture : 16/04/2026